

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 9

N° 2404

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2404

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	+100 000 000	0	+100 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
TOTAUX	+100 000 000	0	+100 000 000	0
SOLDE	+100 000 000		+100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de l'habitat propose une nouvelle prime à la rénovation énergétique des logements destinée aux ménages modestes et très modestes, baptisée « Ma Prime Rénov' ».

Cette nouvelle aide fusionne, d'une part, le crédit d'impôt pour la transition énergétique et, d'autre part, les aides du programme « Habiter Mieux Agilité » de l'Agence nationale de l'habitat. Conformément au calendrier annoncé, l'instruction de la nouvelle aide « Ma Prime Rénov' » a commencé début avril, et la possibilité de recourir à un mandataire a été ouverte début juin. À la mi-juin, 47 775 dossiers avaient été déposés depuis janvier 2020 et les premières aides ont été versées début juin.

Compte tenu du fort succès rencontré par le dispositif « Ma Prime Rénov' » et du rythme d'évolution prévisionnel du dépôt des demandes et de versement des aides d'ici à la fin de l'année, le présent amendement prévoit l'ouverture de 100 M€ supplémentaires pour le financement de ce dispositif.